

Fiscalité des OSBL

DURÉE

Présentiel : 1 jour (7h00)

PRIX 2025

Présentiel : 800 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail
Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.
ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoie
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables financiers, Responsables comptables et professionnels du droit ou de la fiscalité souhaitant approfondir leurs connaissances du régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif
- Comptables en charge de la fiscalité d'un organisme à but non lucratif
- Présidents, Administrateurs d'organismes à but non lucratif

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Mise à jour vos compétences pour déterminer le régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif
- Identifier les risques d'imposition aux impôts commerciaux d'un OSBL réalisant des activités lucratives (IS/TVA//taxe sur les salaires/CET-CVAE notamment)
- Maîtriser les cas de franchise d'impôts commerciaux applicables aux OSBL
- Maîtriser les conditions de sectorisation/filialisation des activités lucratives d'un OSBL
- Appliquer une sectorisation/filialisation des activités lucratives d'un OSBL

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME ½

INTRODUCTION

- Bien qu'à but non lucratif, certains organismes sont dans le champ d'application des impôts commerciaux (IS/TVA//taxe sur les salaires/CET-CVAE notamment).

CRITÈRES D'IMPOSITION DÉFINIS PAR L'ADMINISTRATION FISCALE CONCERNANT LES OSBL

- Principes posés par l'instruction administrative BOI-IS-CHAMP-10-50-20120912
- Méthodologie d'analyse – Etapes à suivre

CAS PRATIQUE « DÉTERMINATION DU RISQUE FISCAL LIÉ À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

FISCALITÉ DES REVENUS DU PATRIMOINE

- Revenus mobiliers
- Revenus immobiliers
- Obligations déclaratives
- Assurer le déroulement du contrôle

FRANCHISE DES ACTIVITÉS LUCRATIVES ACCESSOIRES ET EXONÉRATIONS PARTICULIÈRES D'IMPÔTS COMMERCIAUX

- Organismes concernés
- Conditions à respecter
- Mise en œuvre

CAS PRATIQUE « DÉTERMINER LE RÉGIME FISCAL DE L'ASSOCIATION X »

Fiscalité des OSBL

DURÉE

Présentiel : 1 jour (7h00)

PRIX 2025

Présentiel : 800 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail
Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PROGRAMME 2/2

SECTORISATION/FILIALISATION

- Conditions pour sectoriser
- Critères de choix
- Synthèse de la démarche
- Sectorisation des activités lucratives
- Bilan fiscal de départ
- Filialisation

ANNEXE

- Les principaux textes applicables

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez vous inscrire à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://www.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum